

ARRETÉ DU MAIRE : DM_005_2025
RIVET ALEXANDRE - LOCATION APPT 9, 23 RUE SAINT JACQUES

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans

Vu la délibération DE_008_2025 autorisant le Maire à louer l'appartement n° 9 sis 23 rue Saint Jacques, à l'année

Considérant la demande de Monsieur Alexandre RIVET qui souhaitent louer l'appartement n°9 à compter du 01/04/2025.

Décide :

ARTICLE 1: Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur Alexandre RIVET pour la location de l'appartement 9 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an, à compter du 1er avril 2025, moyennant un loyer mensuel de 490€.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 25 mars 2025

Le Maire

Patrick LECROQ



Patrick Lecroq

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025

Date de réception de l'AR: 25/03/2025

066-216602235-DM_005_2025-AU

AGEDI